

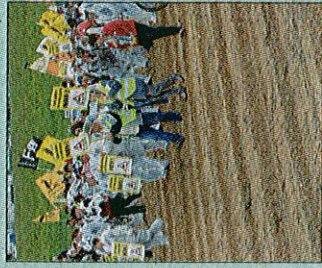
FERME DES 1000 VACHES

# Lait ou énergie : le quel est le sous-produit de l'autre ?

**Le fait de la semaine**

Infos +

**800 PERSONNES MANIFESTENT**



Samedi dernier, ils étaient environ 800 personnes à manifester contre la ferme des 1 000 vaches. Pascal Durand, secrétaire national d'Europe Écologie les Verts, a appelé le ministre « à prendre position dans ce dossier ». Le parti de Gauche était également présent en soutien à l'association Novissen.

**UN AUTRE PROJET, UN AUTRE DÉBAT**

La ferme des 1 000 vaches n'est pas le seul projet Ramery dans la tourmente. A Pont-D'Ardres (62), la branche environnement de la société Ramery connaît d'autres problèmes. En effet, en avril dernier, la société a déposé un projet d'extension du centre de tri des déchets. Les élus de Balinghem ont délibéré contre le projet d'implantation malgré un avis favorable du commissaire enquêteur. La réunion publique a été houleuse, les habitants refusant ce projet. Mathieu Ramery, PDG de Ramery environnement, a dit regretter « le manque de dialogue ». L'enquête publique prendra fin le 9 octobre.

Au sein du ministère de l'Agriculture, l'avis est déjà tranché. Après avoir assuré que l'exploitation des 1 000 vaches « n'allait pas dans le sens de l'agro-écologie » défendue par Stéphane Lefoll, le ministre s'est prononcé contre le projet. Ses paroles étaient fortes : « Si j'avais des moyens de dire, j'interdis ça... ». Et d'ajouter : « Le problème n'est pas tant le nombre de vaches que le nombre d'agriculteurs ». Pour lui, le nombre d'hommes doit être en adéquation avec le nombre d'animaux présents sur l'exploitation. « L'accord sur la transparence des Gaec va dans ce sens ». Ces déclarations interviennent alors que la polémique concernant la ferme dite « des 1 000 vaches » bat son plein.

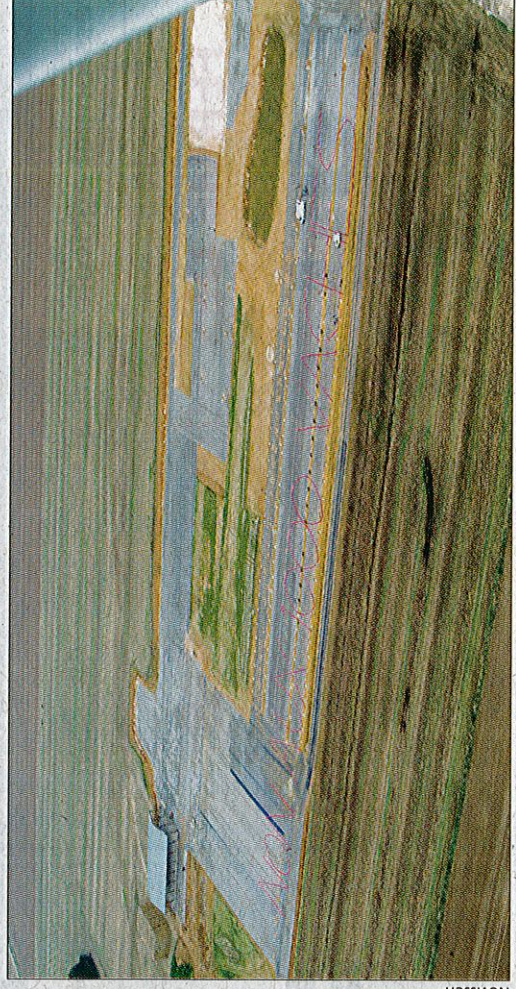
Si Stéphane Lefoll s'est clairement prononcé en défaveur du projet il a également ajouté que « le dossier ne relevait pas du ministère de l'Agriculture ». De son côté, le ministère de

l'Écologie garde le silence. Récemment, c'est Philippe Martin qui en a pris les rênes.

**Signé depuis le 1<sup>er</sup> février**

Depuis le 1<sup>er</sup> février, le préfet de la région Picardie, Jean-François Cordet, a signé l'arrêté autorisant la SCEA à exploiter un élevage de 500 vaches sur les communes de Drucat et de Buigny-Saint-

▲ Les travaux pour l'exploitation ont débuté. On peut déjà voir un hangar à paille.



Novissen

Le débat concernant la ferme des 1 000 vaches est loin d'être clos. Alors que Stéphane Lefoll, ministre de l'Agriculture, vient de prendre position. Les opposants, eux, font entendre leur voix.

**Un débat qui continue**

La manifestation qui a eu lieu le week-end dernier avait pour but d'alerter une nouvelle fois contre « l'élevage industriel ». L'association Novissen<sup>(1)</sup> qui dénonce « un élevage ultra-concentrationnaire associé à une usine à gaz », a perdu un combat suite à la signature de l'arrêté mais elle est très dynamique. Relayé par de nombreux médias, leur combat fait débat. Des élus d'Europe Écologie les Verts (EELV), présents à la manifestation, ont également souligné « les risques d'un tel projet au niveau sanitaire, pour la biodiversité et pour l'emploi agricole ». Du côté du village, la peur vient de la dépréciation de l'immobilier, des conséquences sur l'environnement et les risques d'épizootie. ●

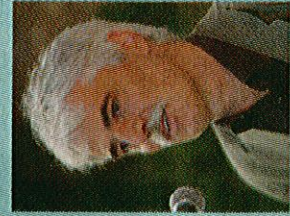
**Carole Gautier**

<sup>(1)</sup> Nos villages se soucient de leur environnement

## Jean-Louis Robillard : « Un projet contraire à notre politique »

■ Jean-Louis Robillard, élu EELV et vice-président chargé de l'agriculture au Conseil régional, tient à être clair sur un point : « Je m'exprime pas au nom du Conseil régional ».

Cependant, si un tel projet venait à se monter en région, « le Conseil se prononcerait contre ». Pour lui, la ferme des 1 000 vaches va à l'encontre de « la politique régionale ». Il ajoute : « Nous privilégions les exploitations polyculture élevage qui ont en moyenne une cinquantaine de vaches ». Une de ses peurs reste qu'un projet d'une telle envergure « casse les cours du



lait » dans un contexte encore fragile.

L'emploi agricole est un des points importants sur lequel il tient aussi à réagir : « Dans ce projet, on suppose prime une soixantaine d'emplois qui seraient répartis sur des exploitations plus petites pour en créer une dizaine ».

L'élu explique que « le système agricole est lié au sol, ce qui n'est pas le cas dans ce projet ». Concernant, l'impact pour la région, « il n'est pas encore calculable. Nous ne savons pas quelle laiterie va collecter ce lait. Cependant, on peut imaginer que la surface épanachable s'étende dans le Pas-de-Calais ».

## Emmanuel Cau : « Je crois encore qu'on peut arrêter le projet »

■ « J'espère qu'il n'y aura pas de conséquences pour la région Nord-Pas de Calais », a souligné Emmanuel Cau, élu EELV et chargé de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du plan climat au Conseil régional. Un tel projet est pour lui une « aberration » qui va « totalement à l'encontre de ce que l'on veut en région ». Si l'était présent à la manifestation, c'est pour « alerter ».

« On débat sur l'artificialisation des terres et on défend l'élevage », tonne-t-il. « Le projet de la ferme des 1 000 vaches s'oppose à ce que veulent les agriculteurs et supprime des dizaines d'emplois ». Emmanuel Cau considère que le



« projet va contre l'élevage ». Il est également inquiet pour le prix du lait. Contrairement aux propos de Michel Welter, l'élu estime que les vaches sont élevées pour la production d'énergie. « Dans ce projet, le lait est un sous-produit de l'énergie. Or on n'est pas aussi féroce dans les négociations de prix quand le produit ne nous fait pas vivre ».

Il ajoute : « Il faut une symbiose avec le territoire. L'agriculture hors-sol n'est jamais au profit des territoires ». Le bien-être animal est aussi un des enjeux qu'il met en avant. Et de conclure : « Je crois encore qu'on peut arrêter le projet. Le gouvernement peut encore agir ».

**horizons**

L'hebdomadaire professionnel agricole et rural  
Nord - Pas de Calais  
Fondé le 28 octobre 1893

4 Place Guy Mollet, CS 40757, 62031 Arras Cedex

Téléphone : 03 21 50 24 74

Télécopie : 03 21 50 30 88

Site Internet : www.horizons-npdc.fr

Courriel : contact@horizons-npdc.fr

Antenne Nord : 10 Avenue Foch 59800 Lille

**CO-GÉRANTS :**

Bernard Pacony

François Macé

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :**

François Macé

**RÉDACTEUR EN CHEF :**

Gauthier Clausse

**RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT :**

Philippe Duboelle

**RÉDACTEURS :**

Vincent Fermon

Carole Gautier

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION :**

Emmanuel Fleury

**RESPONSABLE PRÉPRESSE :**

Jacques Péters

**MISE EN PAGE :**

Véronique Du Jardin

**PETITES ANNONCES :**

Téléphonez au 03 21 50 24 74

**ANNONCES LÉGALES**

Téléphonez au 03 21 50 24 74

Horizons NPDC est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour le Nord et le Pas-de-Calais.

**COMPTABILITÉ & FACTURATION :**

Valérie Avertand

**PUBLICITÉ RÉGIONALE :**

MBS COMMUNICATION

26 Route de Cambrai BP 90081

Tilloy, Les Moillaines 62217 Beaurains

Tél : 03 21 24 24 88 • Télécopie : 03 21 24 24 89

mbscom@nordnet.fr - www.mbscom.fr

**PUBLICITÉ EXTRA LOCALE**

TOP AGR

8 Cité Paradis 75493 Paris Cedex 10

Tél : 01 40 22 70 40 • Télécopie : 01 48 24 17 61

**IMPRESSION :**

PRESSE FLAMANDE

55 Rue du Millieu 59190 Hazebrouck

**Horizons Nord-Pas de Calais**

est éditée par SEPRAP 62

Société d'Éditions et de Publications Rurales et Agricoles du Pas-de-Calais

SARL au capital de 60 000 euros et limitée au 31/12/2026.

**SIÈGE SOCIAL :**

4 Place Guy Mollet, CS 40757

62031 Arras Cedex

**PRINCIPAUX ASSOCIÉS :**

CRICAM Nord de France,

Association d'économie rurale

Nord-Pas de Calais Croissance.

**OJD PRESSE PATAYTE 2011**



La rédaction n'est pas responsable des textes, illustrations, dessins et photos, publiés ou non, qui lui sont confiés. La reproduction des textes, dessins et photographies publiés est soumise à l'accord préalable de la rédaction. Les articles émanant de personnes extérieures à la rédaction sont publiés sous leur propre responsabilité. La rédaction se réserve le droit de refuser toute insertion, sans avoir à justifier sa décision. Les manuscrits insérés ou non, ne sont pas rendus.

N° ISSN : 1968 - 7397

N° de CPPAP : 0909 T 83272

Dépôt légal : à parution